Image not found or type unknown

Intrusion d'animaux dans les propriétés voisines

Par **TDAUM**, le **05/03/2014** à **14:02**

A quelques jours d'intervalle j'ai reçu deux coups de téléphone de deux voisins dont la propriété jouxte celle que j'ai mise en location. Ces personnes se plaignent de l'intrusion chez eux des chiens
de mes locataires. Lors de la signature du bail mes locataires n'avaient pas d'animaux et les clôtures ne présentaient pas de défaut. Aujourd'hui l'un des voisins me demande de remédier sur le champs à ce problème d'intrusion d'animaux et l'autre souhaite que nous engagions des frais de restructuration des clôtures. Ces murets surmontés d'un grillage sont construits en mitoyenneté. Puis je demander à mes locataires de participer aux frais ? Les frais doivent ils être partagés par les voisins ? Merci de votre réponse Cordialement

Par **domat**, le **05/03/2014** à **16:35**

bjr,
vous devez commencer par informer vos locataires des plaintes reçus par leurs voisins qui doivent prendre leurs dispositions pour interdire la divagation de leurs animaux sur les propriétés voisines.
s'il s'agissait de construction ou d'améliorations de clôtures mitoyennes, le coût devrait en être réparti entre les 2 propriétaires mais dans votre cas ces travaux sont pour éviter la divagation des animaux de vos locataires, dans ces conditions je ne suis pas sur que vous puissiez contraindre vos voisins à partager les frais puisque il ne s'agit pas de problème d'entretien mais un problème du à vos locataires.
cdt

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés